

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D



Au nom du comité d'experts :

Corinne Leveleux-Teixeira, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : Mme Corinne Leveleux-Teixeira, université d'Orléans

Experts : M. Grégoire Bigot, Université Nantes Angers Le Mans
M. Philippe Büttgen, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne
Mme Catherine Puigelier, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Thierry Bonneau, Université Paris-Panthéon-Assas

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Institut Michel Villey pour la Culture Juridique et la Philosophie du Droit
- Acronyme : IMV
- Label et numéro : EA 3128
- Composition de l'équipe de direction : M. Denis Baranger (directeur), M. Olivier Beaud (directeur-adjoint), Mme Cécile Guerin-Bargues (directrice adjointe)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'Institut Michel Villey se consacre à la recherche fondamentale en droit, principalement, voire exclusivement en droit public. Plus précisément, l'unité a construit son expertise autour des deux champs matriciels de la philosophie du droit et de la culture juridique, ce qui l'a engagée dans une démarche structurellement pluridisciplinaire ouverte notamment à l'histoire, à la science politique et à la philosophie.

Pour structurer son travail, l'unité s'est dotée de quatre grands thèmes de recherche : la philosophie du droit et la culture juridique ; le droit politique et la pratique institutionnelle ; la théorie de l'État et des formes politiques ; le droit constitutionnel comparé.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut Michel Villey est l'héritier du Centre de Philosophie du Droit animé à la fin des années 1950 par Henri Batiffol, Charles Eisenmann et Michel Villey. Sous sa forme actuelle, il a été fondé par Stéphane Rials en 1998 puis profondément renouvelé en 2007 (changement de direction, élargissement des perspectives et des objets de recherche, notamment autour du droit comparé).

L'unité est localisée au cinquième étage d'un bâtiment situé au 1, rue d'Ulm, à proximité de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas (UPPA). Elle y dispose de 118 m² répartis en une salle de lecture et de séminaire (30 %), en une bibliothèque (20 %) et en bureaux (50 %). Elle dispose enfin d'une réserve de 30 m² au sous-sol de l'immeuble, affectée aux archives, ainsi qu'à certains livres et revues.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est une composante de l'École Doctorale d'histoire du droit, de philosophie du droit et de sociologie du droit de l'UPPA. Elle entretient également des liens étroits avec l'école doctorale de droit public (Georges Vedel). L'unité n'appartient à aucune fédération de recherche. Bien identifié au sein du paysage universitaire français, l'IMV entretient des relations nombreuses avec d'autres centres de recherche, sans que celles-ci aient fait l'objet d'une convention ou d'un partenariat institutionnalisé.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	5
Maîtres de conférences et assimilés	2
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	8
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	0
Personnels d'appui non permanents	3
Post-doctorants	0
Doctorants	31
Sous-total personnels non permanents en activité	34
Total personnels	42

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS 2	7	0	0
AUTRES	0	0	1
Total personnels	7	0	1

AVIS GLOBAL

L'institut Michel Villey se démarque des autres unités de recherche du champ juridique par la singularité de son positionnement scientifique, par l'excellence de ses productions, largement internationalisées, et par une politique de publications aussi dynamique qu'ambitieuse, qui s'est pleinement diversifiée depuis les supports éditoriaux classiques jusqu'aux productions numériques de formats variés (revues électroniques, blog).

La singularité du positionnement scientifique tient au fait que l'unité est l'une des seules en France à investir pleinement les questionnements de la philosophie du droit et la seule à conjoindre ces interrogations avec l'exploration de la culture juridique en général et de la théorie constitutionnelle en particulier. Cette singularité est consubstantielle à l'unité, dont le centre de gravité n'a jamais varié depuis ses origines, même s'il s'est élargi à la culture juridique. La constance de ses orientations autour d'une approche critique du droit, comme la qualité remarquable de ses productions lui permet d'être parfaitement identifiée comme une unité de référence, aussi bien en France, où elle a su fédérer une communauté de chercheurs associés et de lecteurs réguliers, qu'à l'étranger. À cet égard, le réseau constitué avec des chercheurs européens (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique) et américains (Yale Law School), à la fois dense et pérenne, se double d'invitations plus ponctuelles (Australie, Japon) mais aussi d'initiatives formalisées comme des Summer schools, des master class et les chaires Villey.

Le bilan des publications est impressionnant, tant en quantité qu'en qualité : 143 articles de revues à comité de lecture, 153 communications dans des colloques, 57 recueils des communications, 22 ouvrages, 75 chapitres d'ouvrages, 47 articles de blog scientifiques. L'unité assure par ailleurs l'édition intégrale, de la conception à la mise en page, de deux revues qui correspondent parfaitement à son champ scientifique : *Jus Politicum* d'une part, *Droit et philosophie*, d'autre part. Au titre des faits marquants, on doit mentionner notamment les numéros consacrés respectivement à *Démocratie et Représentation* (*Jus Politicum* 29, 2023) et au *Conflit des facultés. La philosophie des juristes, le droit des philosophes* (*Droit et Philosophie* 14, 2022). S'y ajoutent les notes de blog, soigneusement relues et corrigées, dont les plus pertinentes font l'objet d'une publication aux éditions

Panthéon-Assas (dernière livraison : *les démocraties face au Covid. L'état de la constitution, 2020-2022*). Enfin, des monographies, publiées chez les meilleurs éditeurs (Dalloz, PUF) complètent ce tableau déjà très riche (*La constitution. Sources, interprétations, raisonnements ; Le Pacte fédératif. Essai sur la constitution de la fédération et sur l'Union européenne*). Le sentiment d'appartenance et la légitime fierté pour le travail accompli sont également des marqueurs forts de l'institut, qui a su poursuivre un haut niveau d'activité pendant la crise du Covid.

De même, une attention particulière est accordée aux conditions de travail et à l'évolution des membres de l'unité, des docteurs, pleinement associés aux travaux de l'institut qu'aux enseignants-chercheurs plus chevronnés, en passant par les personnels d'appui à la recherche.

Enfin, la volonté de parcourir tout le spectre du « droit politique » a incité les membres de l'unité à multiplier les partenariats et les travaux transversaux, avec des historiens, des économistes, des sociologues, dans la perspective d'une pluridisciplinarité épanouie. On peut citer à ce titre la récente et importante rencontre internationale autour de la figure d'Ernst Kantorowicz « un historien pour les juristes », qui vient de donner lieu à un numéro hors série de la revue *Droit et Philosophie*.

La principale faiblesse de l'unité tient finalement à sa taille modeste et au fait qu'elle n'a pas la maîtrise de son recrutement. À cet égard, le prochain départ à la retraite de deux des piliers de l'IMV pourrait menacer cette remarquable dynamique s'ils n'étaient pas remplacés au sein de l'unité. La tutelle doit absolument accompagner l'institut sous cet aspect.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Les recommandations du précédent rapport portaient sur deux points essentiels, qui ont fait l'objet d'une attention variable.

En premier lieu, la dimension exclusivement publiciste de la recherche développée par l'unité était soulignée, invitant ses membres à s'ouvrir à une approche également privatiste de la philosophie du droit. Cette recommandation semble avoir été en partie mise en œuvre : des privatistes sont invités à donner des cours dans les masters rattachés à l'IMV, à participer aux rencontres scientifiques de l'unité et même prendre part aux instances de celle-ci (conseil et assemblée). Pour autant, ces participations n'ont pas infléchi l'orientation publiciste de la recherche proprement dite.

En second lieu, le fait que l'IMV ne se porte pas candidat à des appels à projets était déploré. Cette situation est demeurée inchangée, une double impossibilité matérielle (manque d'encadrement administratif) et théorique (spécialisation de l'unité dans la recherche fondamentale) étant alléguée, empêchant l'IMV de répondre à de tels AAP de façon satisfaisante. L'unité a cependant été attributaire de près de 190 k€ au titre de l'ANR Droitpol 2 (2013-2017), ce qui tend à relativiser les effets de cette double impossibilité.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'Institut Michel Villey de l'Université Paris-Panthéon-Assas développe une réflexion sur la philosophie du droit et la culture juridique. Pour diffuser son travail, il peut compter sur de nombreuses publications (articles ou ouvrages) dans des revues de référence et chez des éditeurs juridiques de premier plan, ainsi que sur la rédaction de deux revues portant l'une sur le champ du droit politique (*Jus politicum*), l'autre sur les intersections entre droit et philosophie (*Droit & Philosophie*). Dans un contexte difficile pour les publications, ces initiatives sont remarquables. Elles ont en outre reçu l'appui et le soutien des éditions Dalloz, un éditeur prestigieux dans le monde du droit. Cette production savante s'accompagne de la réalisation du Blog JP (acronyme de *Jus Politicum*), qui publie des billets plus courts des membres de l'unité ou de contributeurs extérieurs ayant effectué des soumissions spontanées. Les membres de l'unité relèvent du droit public, de la science politique, de l'histoire ou de la philosophie. Ils peuvent aussi compter sur un riche réseau de membres associés. Le dynamisme incontestable de l'unité est renforcé par l'investissement de ses membres au sein d'instances universitaires (Hcéres, CNU, CA d'université...) ou de sociétés savantes.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources de l'Institut Michel Villey sont considérées comme globalement satisfaisantes. Elles se composent de 43 k€ de subventions récurrentes, auxquels il convient d'ajouter des crédits de vacation et une part variable, liée au BQR (allant de 5,2 euros en 2018 à 10 k€ en 2019). Le budget total de l'unité oscille donc entre 58 et 68 k€, ce qui est confortable, compte tenu du petit nombre d'enseignants-chercheurs qui la composent. Aucun de ces apports ne provient de projets financés sur AAP. L'unité dispose également d'un poste d'appui à la recherche permanent et de trois postes non permanents. Néanmoins elle réclame un second poste administratif (au moins à mi-temps) et un poste d'ingénieur de recherche. Les locaux sont peu adaptés aux objectifs assignés. Les 118 m² de la rue d'Ulm peinent à assurer un accueil serein des chercheurs ainsi que la préservation d'une bibliothèque spécialisée.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

La direction de l'Institut Michel Villey se compose d'un directeur et de deux directeurs adjoints. Elle est épaulée par un secrétaire général, un secrétaire (contractuels), 1,5 postes d'appui à la recherche (titulaire) — équipe qualifiée de « légère » — et un conseil composé des trois directeurs et co-directeurs et de collègues émérites. Le conseil est décisionnel. L'Assemblée de l'Institut regroupe quant à elle les membres statutaires, des représentants des doctorants et des membres associés. Elle a une vocation consultative et fédératrice. L'unité compte sept enseignants-chercheurs (cinq professeurs et deux maîtres de conférences) pour 31 doctorants.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'Institut Michel Villey se signale par la grande qualité de ses recherches scientifiques. Bien identifié au plan national et international, il constitue — en dépit du nombre réduit de ses membres — une unité exemplaire par la diversité de ses perspectives intellectuelles, par son ouverture internationale, par l'excellence de ses productions et par le dynamisme de sa production diversifiée sur de multiples supports (ouvrages, articles, revues, blog et bientôt « polycopiés numériques »).

L'originalité de sa démarche centrée sur la culture juridique lui assure une place singulière dans la production doctrinale française.

Points faibles et risques liés au contexte

Alors que le champ couvert par l'unité se revendique de la « culture juridique », ses travaux se limitent de facto au seul champ publiciste de celle-ci.

Les manifestations scientifiques et les publications relèvent essentiellement du droit public de sorte qu'une sollicitation plus importante du domaine privatiste (ou d'auteurs privatistes) serait la bienvenue. La remarque vaut également pour d'autres champs disciplinaires comme (sans être exhaustif) la littérature ou la psychologie ; par exemple, le n° 4 hors-série de la Revue *Droit & Philosophie* consacré à la responsabilité face au raisonnement probabiliste ne fait appel — même s'il porte sur des regards croisés entre droit et sociologie — à aucun psychologue cognitif, pourtant au premier chef concerné par ce type de raisonnement ou d'opération discursive.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les ressources financières de l'institut Villey apparaissent suffisantes au regard de sa taille.

L'unité de recherches a par ailleurs bénéficié de secrétaires généraux extrêmement compétents et dévoués et d'une manière générale sa gestion administrative est qualitative.

Points faibles et risques liés au contexte

Le dévouement exceptionnel des secrétaires généraux peut également (et à l'inverse) constituer un point faible car il dépend à l'excès lié des aléas des recrutements.

Les charges de l'Institut Michel Villey sont lourdes notamment en ce qui concerne l'achat d'ouvrages ou les abonnements à des revues mais aussi la maintenance informatique et surtout la gestion des outils numériques mis en place par l'unité.

Des bureaux ou salles de travail manquent tant pour les doctorants ou postdoctorants que pour les membres titulaires, associés ou chercheurs étrangers de l'unité de recherche.

Les locaux de l'Institut Michel Villey sont — outre qu'ils relèvent de l'Université Paris 1 (excluant ainsi une forme d'autonomie) — en mauvais état. L'isolement thermique et le nettoyage posent d'importants problèmes (sans compter une sécurité tant humaine que matérielle qui n'est pas exempte de reproches).

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'Institut Michel Villey respecte en tous points les règles et directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte

Le respect des points susvisés est rendu particulièrement difficile du fait des moyens encore insuffisants (notamment en termes d'espaces de travail et de soutien par un personnel administratif adéquate) revenant à l'Institut Michel Villey.

Ses participations à des appels d'offres d'ordre international en souffrent sévèrement.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'institut Michel Villey est une unité exceptionnellement attractive, très bien identifiée dans le paysage académique français, européen et international. Grâce à une politique dynamique, l'unité s'est constitué un solide réseau de chercheurs et de professeurs étrangers qui se traduit par la vitalité des échanges académiques (une trentaine d'enseignants-chercheurs étrangers accueillis en cinq ans, des conférences et des séjours de professeurs invités en Europe, Asie et Amérique, deux doctorats honoris causa) ainsi que par la formalisation d'une convention avec une université américaine. Les Chaires Villey, les Villey Fellowships et les Junior Fellowships contribuent aussi à cette attractivité en diversifiant les publics touchés. Cependant, l'unité souffre d'un problème de locaux qui peut à terme compromettre sa politique d'accueil international et elle ne répond pas à de grands appels à projets.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité fait preuve d'une grande ouverture internationale, d'ailleurs conforme à ses objets scientifiques privilégiés (la philosophie du droit, la culture juridique et le droit comparé). Dans les cinq années couvertes par l'évaluation, elle a accueilli pas moins d'une trentaine de professeurs étrangers invités, ainsi que des chercheurs et des doctorants.

La plupart des membres de l'unité ont également noué des liens importants avec des institutions étrangères comme professeurs invités (University of Pennsylvania Law School) ou pour assurer des conférences (London School of Economics, Japon, Berlin, Yale Law school), voire comme docteurs honoris causa (Münster, Liège). Certains de ces liens ont pu donner lieu à un partenariat formalisé comme les séminaires communs organisés chaque année avec la Yale Law School.

En outre, l'unité a créé deux outils qui lui permettent d'attirer les meilleurs chercheurs français et étrangers : la chaire Villey attribuée chaque année par l'assemblée générale sur proposition de la direction à un professeur aux recherches exceptionnelles et les Villey Fellowships et Junior Fellowships (non stipendiaire) qui permettent d'accueillir des chercheurs et des doctorants à l'Institut et donc de diversifier ses publics en investissant sur l'avenir.

Enfin, le dynamisme des publications, en particulier les deux revues hébergées par l'unité et le blog *Jus Politicum* contribuent substantiellement à asseoir la renommée et l'attractivité de l'unité en France comme à l'étranger.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Les locaux de l'unité ne lui permettent pas d'accueillir les chercheurs et professeurs étrangers dans des conditions optimales : le manque de bureaux est particulièrement dommageable, de même qu'une gestion un peu erratique des locaux (entretien, isolation), qui rend les conditions matérielles de travail parfois difficiles. L'institut Villey ne répond pas à de grands appels à projets nationaux et surtout internationaux par manque de fonction support.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est exceptionnelle à trois titres. D'une part au titre de l'objet des recherches menées : l'IMV est le laboratoire de référence en France en matière de philosophie du droit. D'autre part au titre du volume et de la variété des publications, nonobstant une équipe restreinte d'enseignants-chercheurs. Monographies, manuels, revues en lignes et publiées par Dalloz, articles à flux tendu : il est difficile de trouver une équipe mono disciplinaire qui soit à même de publier plus et mieux. Enfin, au titre de la qualité de ladite production scientifique. Non seulement elle interroge le droit (essentiellement public) mais en outre — et comme par voie de conséquence — elle est authentiquement pluridisciplinaire (droit, philosophie, histoire, sociologie, anthropologie).

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique satisfait pleinement à des critères de qualité. Les publications sont extrêmement nombreuses et variées (143 articles de revues à comité de lecture, 153 communications dans des colloques, 57 recueils des communications, 22 ouvrages, 75 chapitres d'ouvrages, 47 articles de blog scientifiques). L'IMV est connu en France et à l'étranger pour ses deux revues en ligne. *Ius politicum*. *Revue de droit politique* fait chaque année l'objet d'une prestigieuse publication papier chez Dalloz (volume XIV publié en 2023 sur le sujet « Formes de la citoyenneté »). Un blog en ligne est associé à cette revue et il est devenu le plus important blog français d'actualité constitutionnelle (plus de 90 000 lecteurs par an). *Droit et philosophie* est la seconde revue en ligne de l'IMV. Chaque année, cette revue fait l'objet d'une publication papier chez Dalloz (volume XIII paru en 2022 au sujet des « Aspects de la pensée juridique américaine »). En outre cette revue publie des hors-séries. Cette revue se caractérise par sa très large ouverture en direction des sciences sociales : philosophie, histoire, sociologie, anthropologie. Ces deux revues prestigieuses, où se déploie une épistémologie rigoureuse, se caractérisent également par leur dimension internationale et comparatiste. Enfin, ces deux revues savent croiser la théorie et la pratique, comme en témoigne par exemple le blog associé à *Ius politicum*, où les meilleurs spécialistes livrent des analyses théoriques de l'actualité du droit public et/ou constitutionnel.

L'IMV organise de nombreuses manifestations scientifiques tant en faveur des enseignants-chercheurs qu'en direction des étudiants et doctorants (17 colloques dont 11 internationaux ; 9 conférences solennelles dans le cadre de la Chaire Villey ; 19 conférences de professeurs invités ; 48 séminaires dont 11, internationaux ; 27 séminaires doctoraux ; 9 tables rondes dont 8 autour d'un ouvrage récent et de son auteur).

Les monographies publiées par les chercheurs de l'IMV sont régulièrement couronnées de prix et font l'objet de journées d'études.

Le prestige scientifique de l'IMV a pour effet d'attirer de nombreux étudiants pour la réalisation de leur thèse de doctorat. Adossé notamment au Master 2 Philosophie du droit, l'IMV a inscrit plus de 50 doctorants en son sein. Le taux important de qualification et de recrutement desdits doctorants à l'issue de leur thèse est à souligner.

La production scientifique de l'IMV est plus que proportionnée à son potentiel de recherche : le nombre de publications dépasse largement ce qui est d'ordinaire requis d'une équipe restreinte. Elle est ainsi correctement répartie entre ses personnels puisque, notamment, les agents administratifs du site en ligne jouent un rôle équivalent à celui d'un ingénieur de recherche.

L'intégrité scientifique est une des marques de fabrique de l'IMV. Ses deux revues reposent depuis leur création sur une procédure de relecture par les pairs en double aveugle. Cette politique éditoriale rigoureuse, qui explique en partie la qualité des publications, s'est traduite par l'adoption de deux chartes éthiques pour les revues de l'IMV. Enfin l'Institut participe depuis longtemps à une politique active de science ouverte ; ses deux revues sont en ligne et les publications de ses membres sont en cours de déploiement sur la plateforme HAL.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les risques liés à la production scientifique tiennent au nombre relativement restreint d'enseignants-chercheurs au sein de l'IMV. Une attention toute particulière devra être portée au remplacement des professeurs qui prendront leur retraite. L'Institut mériterait qu'un redéploiement des postes au sein de l'Université Panthéon-Assas soit opéré en sa faveur (le nombre de doctorants inscrits témoigne de cette nécessité). Mais, avant tout, l'IMV manque cruellement d'un poste d'ingénieur de recherche. Une telle création est encouragée à s'imposer pour pouvoir pérenniser les deux revues en ligne et le blog qui y est rattaché.

Étant donné la disproportion entre son rayonnement scientifique et le budget dont il dispose, l'IMV est encouragée à être en mesure de pouvoir candidater à des projets de recherches nationaux (ANR) mais surtout européens (ERC). L'Institut ne disposant pas du soutien logistique d'un laboratoire CNRS, la création d'un poste d'ingénieur de recherche s'impose d'autant plus. La manne financière des contrats de recherche ne mettrait pas en péril l'actuel fonctionnement de l'IMV ; elle lui permettrait au contraire son développement en direction, notamment, de l'international et d'asseoir définitivement, auprès des pays étrangers, la notoriété de son excellence et de son savoir-faire.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'IMV est une équipe pleinement universitaire et académique. C'est à ce titre qu'il convient d'apprécier l'inscription de ses activités de recherche dans la société. La présence de l'IMV dans la Cité est réelle et l'unité s'est dotée d'instruments permettant de la pérenniser, à commencer par un blog d'intervention dans le champ du droit constitutionnel, *Ius politicum*.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Bien que l'unité cultive dans le champ juridique la « recherche fondamentale », elle a su jeter des passerelles avec le monde non académique. Celles-ci ne sont pas négligeables : le blog JP (*Jus Politicum*) développe une expertise en temps réel sur les questions politiques et constitutionnelles. Ses publications sont signalées par un fil Twitter. Avec 90 000 lecteurs/an, l'impact est notable.

Le rayonnement médiatique de plusieurs membres de l'équipe est important, ainsi que leur investissement dans la formation aux métiers de la haute Fonction publique (M2 de Droit public, parcours Concours A+).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'équipe souligne que ses activités de diffusion et d'ouverture vers la société sont financièrement entièrement à sa charge, tant sur le plan humain que financier.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

L'insistance de l'unité sur la cohérence et la continuité de ses activités au cours de la période évaluée est confirmée par les faits. L'unité est fortement identifiée à ses revues (*Jus Politicum* et *Droit et philosophie*), secondairement à son blog (JP) qu'elle a su pérenniser. Une réflexion est en cours sur l'extension de leurs supports. Cette stratégie est pertinente sur le long terme et correspond à la nature d'une équipe orientée vers la recherche fondamentale.

L'unité n'envisage pas de révision de ses axes, qui répondent bien à son centre de gravité actuel et sont parfaitement identifiés. À l'intérieur de ceux-ci, plusieurs projets sont d'ores et déjà en cours de maturation, qui correspondent à une diversification des modes de communication et de diffusion des objets de recherche.

L'institut Villey entend poursuivre son rôle de « passeur » entre les disciplines du droit, de la philosophie et de l'histoire et développer encore son ouverture internationale (en particulier en direction de l'Italie).

La question de l'avenir n'est cependant pas abordée en termes de ressources humaines (en dehors de la question des supports administratifs) et de politique de recrutement.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Dans la perspective d'un ancrage encore plus fort d'une des thématiques centrales de l'unité, il pourrait être opportun de configurer une proposition de chaire de philosophie du droit. Il n'en existe que deux en France, et une troisième aurait toute sa place au sein de l'Institut Michel Villey.

Une newsletter permettrait de fédérer et d'informer la très large communauté qui s'est formée autour des publications et des activités de l'Institut.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

L'unité est encouragée à s'efforcer de répondre à des AAP internationaux en s'appuyant sur le personnel consacré mis en place au sein de l'UPPA. Outre les ressources financières complémentaires ainsi mobilisables, un projet financé permettrait le recrutement d'un ingénieur de recherche à même d'accompagner l'unité dans ses projets de développement.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

De dimensions modestes, l'unité doit anticiper autant que faire se peut les futurs départs à la retraite et s'atteler dès maintenant à préparer des recrutements qualitatifs.

L'IMV aurait également tout intérêt à s'assurer le concours d'un ingénieur de recherche.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est souhaitable que l'Institut poursuive et approfondisse ses interventions qualifiées dans le débat public.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 31 janvier 2024 à 8 h

Fin : 31 janvier 2024 à 18 h

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h-9 h 15 Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 Réunion plénière : direction de l'unité, personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, associés statutaires, doctorants, professeurs émérites, personnels d'appui à la recherche.

10 h 15-10 h 45 Réunion à huis clos avec la direction de l'unité.

10 h 45-11 h 00 Pause

11 h-11 h 45 Réunion à huis clos avec les personnels : chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs émérites, les associés statutaires professeurs associés, les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction

11 h 45-13 h 00 Pause déjeuner

13 h-13 h 15 (facultatif) Réunion à huis-clos avec un représentant du monde socio professionnel

13 h 15-13 h 45 Réunion à huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

13 h 45-14 h 30 Réunion à huis clos avec les représentants des tutelles.

14 h 30-14 h 45 : Huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 45-15 h 45 : Réunion finale à huis clos du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Paris, le 5 mars 2024

Observations sur le rapport d'évaluation :

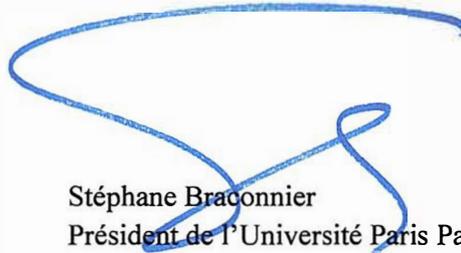
DER-PUR250024332 - Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit qui s'est déroulée le 31 janvier 2024, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 20 février 2024.

Nous vous en remercions et vous informons que, sauf les éventuelles erreurs factuelles signalées dans le fichier *ad hoc*, celui-ci n'appelle aucune observation de portée générale de la part de Monsieur le Professeur Denis Baranger, directeur de l'Institut Michel Villey.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Stéphane Braconnier
Président de l'Université Paris Panthéon Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)